

Feuille de route 2030

Pourquoi une feuille de route sur le bassin de l'Or ?

A l'issue de deux décennies d'actions engagées en faveur de la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques du bassin de l'Or au travers de deux Contrats de milieu, l'heure du bilan et de la réflexion a invité les acteurs locaux à se projeter sur la décennie 2020-2030 et à s'accorder sur la politique de l'eau à mener sur ce territoire pour les années à venir, sous l'animation du Sympo. Les grands enjeux de l'eau sur ce bassin versant ont été débattus afin d'acter les axes de travail et les démarches à engager sur les 10 ans à venir.

Fort des réalisations concrètes et ambitieuses mises en œuvre sur le Bassin de l'Or depuis le 1er Contrat de Baie en 2003, ce territoire se devait de se fixer **un nouveau cap pour une gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques**.

Comment a-t-elle été élaborée ?

Elle résulte d'un **riche travail de concertation** engagé avec le territoire à travers des rencontres bilatérales puis un atelier prospectif, et des réunions du Comité du Bassin de l'Or, instance de concertation rassemblant les collectivités territoriales, les acteurs et usagers locaux professionnels et associatifs, et l'Etat.

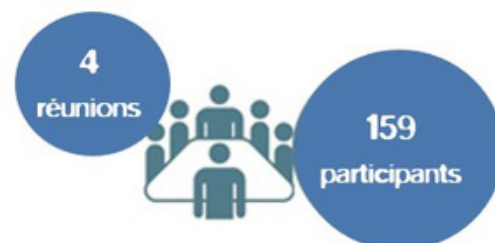
Ce Comité du Bassin de l'Or est notamment alimenté par des Commissions thématiques (Rivières et Zones Humides, Lagune) qui permettent d'élaborer des stratégies d'action collectives et partagées.

Ce processus de concertation a permis de construire collectivement une feuille de route pour une gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin de l'Or à l'horizon 2030, qui a été validée par le Comité du Bassin de l'Or lors de sa séance du 27 janvier 2022.

Un cap très clair est ainsi fixé pour les années qui viennent : **dynamique d'actions et stratégie de long terme** sont les piliers de la politique de l'eau pour la prochaine décennie sur le bassin de l'Or.

Comité du Bassin de l'Or (45 membres)

- Etat, Collectivités du Bassin Versant et partenaires
- Usagers, Associations
- Elargi à toutes les communes du Bassin Versant



Instance de concertation et validation



Quel est son contenu ?

Cette feuille de route prévoit la combinaison d'outils complémentaires avec l'objectif de poursuivre le travail de coopération sur le Bassin de l'Or et de développer la gestion d'enjeux résiduels et émergents.

Elle vise d'abord à **maintenir des Contrats**, afin de poursuivre la dynamique opérationnelle en matière de gestion de l'eau d'ores et déjà instaurée sur le territoire, avec un maximum de cofinancements publics. Elle leur adjoint l'objectif **d'élaborer un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)** qui constituera un cadre stratégique et politique pérenne pour la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur le Bassin de l'Or.

- Un **Contrat restreint au grand cycle de l'eau** sur la période resserrée de 2022-2024, assurant ainsi une continuité d'action entre le précédent contrat de bassin et avant le prochain programme d'intervention financière de l'Agence de l'Eau (2025-2030) ;
- Un futur **Contrat de milieu** multithématique de 5 ans à élaborer en concertation pour une mise en œuvre post 2025.
- En parallèle, **l'émergence du SAGE** avec en premier lieu la constitution et l'installation d'une Commission Locale de l'Eau assurant la concertation territoriale. Cette CLE sera alors en charge de l'élaboration puis la rédaction concertées des documents du SAGE pour une entrée en application des dispositions et règlement avant la fin de cette feuille de route.

Cette proposition assure une continuité de l'action, de la mobilisation de fonds publics ainsi que du travail de coordination par le Symbo, tout en laissant un temps suffisant de réflexion et de négociation pour aboutir à un programme plus ambitieux et stratégique à long terme.

Feuille de route 2020-2030 validée par le Comité du Bassin de l'Or (27/01/2022) :

